



INNOVER & AGIR  
POUR L'EMPLOI

## Appel à projets PRIAE 2019

### Formation des salariés des SIAE du Grand Est

#### Relais Territorial Alsace

<b>Objet</b>	Pour répondre aux besoins de formation identifiés dans leurs entreprises, les SIAE ayant co-rédigé ce cahier des charges souhaitent retenir un ou plusieurs organismes de formation en capacité de former un ou plusieurs groupes de salariés dans le domaine suivant :
<b>Intitulé de l'action</b>	<b>Compétences Clés</b>
<b>SIAE concernées</b>	Structures d'Insertion par l'Activité Economique du Sud de l'Alsace
<b>Date et heure limite de remise des offres</b>	<b>Lundi 12/11/2018 à midi</b>

#### Clauses administratives particulières

<b>Durée de la commande</b>	Le présent appel à projet concerne une période exécutive située entre le 1 <sup>er</sup> janvier 2019 et le 31 mars 2022.
<b>Modalités particulières de présentation des offres</b>	Le prestataire fait son offre sur la base d'une offre cadre répondant aux exigences du cahier des charges ci-dessous. La décomposition du prix par session et par tranche annuelle devra indiquer la revalorisation éventuelle pour les tranches annuelles 2020 et 2021.
<b>Modalités de contractualisation des prestataires retenus</b>	Sur la base des documents de sous-traitance (DC4 et engagement) acceptés par l'entité adjudicatrice, un bon de commande sera transmis au prestataire retenu après acceptation de son offre et validation des financements par la Région Grand Est. Aucune session réalisée en dehors des volumes commandés ne pourra faire l'objet d'un paiement.
<b>Pièces constitutives de l'offre de prestation</b>	<ol style="list-style-type: none"><li>1. Un contenu pédagogique de la formation détaillé et modulé en heures</li><li>2. Un devis détaillé de la formation indiquant<ul style="list-style-type: none"><li>- les moyens matériels et humains mobilisés</li><li>- le coût de l'heure- groupe et la façon dont il est calculé</li><li>- le coût de l'heure – stagiaire</li></ul></li><li>3. Un bordereau de prix pour 3 exercices budgétaires (modèle téléchargeable sur le site).</li><li>4. Un planning de formation comportant des dates de bilans (il pourra être rediscuté avec les SIAE bénéficiaires, selon leurs besoins et la période d'obtention des financements)</li><li>5. Les preuves de respect des obligations relatives à la qualité des actions de formation (décret n° 2015-790), cf./ « grille d'évaluation qualité des actions de formation ».</li><li>6. Une attestation en cours de validité pour les formations soumises à autorisations réglementaires.</li></ol>
<b>Informations liées au fonctionnement du programme</b>	Cette action de formation est susceptible d'être financée par le FSE, ce qui implique l'application des règles de gestion et de répondre aux exigences de contrôle correspondantes. Des modèles de document liés à ces règles seront transmis à l'organisme de formation retenu, le cas échéant. La mise en œuvre des actions financées à l'heure-groupe est conditionnée à la constitution et au maintien d'un nombre minimum de 8 participants, sauf dérogation exceptionnelle accordée par IAE Grand Est en lien avec les financeurs des actions.

## Modalités de choix du prestataire

### Critères de choix

Le choix du prestataire retenu sera effectué par les SIAE destinataires de la réponse à ce cahier des charges en lien avec le relais territorial. Les offres seront étudiées sur la base des critères instaurés par le décret qualité (n°2015-790) ainsi que du coût proposé, pondérés de la manière suivante :

Notation	Critère
note sur 5	1. Identification précise des objectifs de la formation et son adaptation au public formé
note sur 5	2. Adaptation des dispositifs d'accueil, de suivi pédagogique et d'évaluation aux publics de stagiaires
note sur 5	3. Adéquation des moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement à l'offre de formation
note sur 5	4. Qualification professionnelle et formation continue des personnels chargés des formations
note sur 5	5. Conditions d'information du public sur l'offre de formation, ses délais d'accès et les résultats obtenus 6. Prise en compte des appréciations rendues par les stagiaires et les prescripteurs de l'action
note sur 5	7. Coût de la formation

En cas de désistement d'un prestataire au cours des programmations 2019-2020-2021, IAE Grand Est pourra retenir la seconde proposition la plus adaptée sans relancer une nouvelle mise en concurrence.

### Modalités de remise des offres

La réponse au cahier des charges devra être transmise au plus tard à la date limite indiquée en première page :

- par mail aux destinataires ci-dessous
- une version originale par courrier devra être parvenue au relai territorial à la même date (à l'attention de Camille AUNIS68 avenue des Vosges 67000 Strasbourg).

**Le non-respect des modalités de remise des offres est éliminatoire.**

### Destinataires de la réponse

Structures	Contact	Mail
<b>PONEY CLUB LES AMAZONES</b>	<b>Sophie SOLIGO</b>	<b>insertion.lesamazones@orange.fr</b>
<b>JARDINS D'ICARE</b>	<b>Elodie BIAWOLAS</b>	<b>accompagnement.jtr@asso-icare.com</b>
<b>ALSA</b>	<b>Khadija CHAJAI</b>	<b>k.chajai@alsa68.org</b>
<b>Relais Territorial URSIEA</b>	<b>Camille AUNIS</b>	<b>camille.aunis@urisea.org</b>

## Cahier des charges

<b>Description de l'action</b>	<p>Le présent cahier des charges décrit le besoin de formation des SIAE du secteur de Mulhouse et environs, en matière d'Acquisition des Savoirs de Base et de Français Langue Etrangère.</p>
<b>Public</b>	<p>Le besoin global se situe autour de trois groupes de 8 à 10 places de formation en Entrées et Sorties Permanentes de début avril de l'année n à fin mars de l'année n+1.</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Un groupe "Alphabétisation et acquisition des savoirs de base" réunirait des personnes n'ayant jamais ou très peu été scolarisées et des personnes scolarisées ne maîtrisant pas l'écrit.</li><li>- Deux groupes d'apprentissage du français pour des personnes d'origine étrangère, permettant une répartition par niveaux. Selon les périodes, les SIAE repèrent des niveaux allant de A1 à B1-B2.</li></ul> <p>Il s'agit de personnes éloignées du marché du travail, confrontées à des difficultés sociales et professionnelles importantes.</p> <p>Le démarrage de la formation est conditionné à la constitution d'un groupe minimum de 8 participants, sauf dérogation accordée par la structure de coordination en concertation avec le financeur de l'action.</p>
<b>Objectifs de l'action</b>	<p>Dans la mesure du possible, les SIAE souhaitent retenir le même prestataire pour les deux lots ci-dessous, afin de pouvoir adapter les volumes de formation aux besoins des personnes en cours d'année. De plus, les SIAE souhaiteraient qu'il y ait toujours le(a) même formateur(rice) pour 1 groupe et qu'il (elle) soit présent(e) tout au long de la formation.</p> <p>LOT N°1 : Alphabétisation - Acquisition des savoirs de base</p> <p>Selon les niveaux de départ des salariés et leur rythme d'apprentissage, les objectifs prioritaires seront de développer les connaissances et compétences "Lire" et "Ecrire" du Domaine N° 1 du socle de connaissances et de compétences professionnelles.</p> <p>Selon les besoins et en alternance avec les sessions portant sur les objectifs prioritaires, les SIAE pourront orienter les objectifs de la formation vers les connaissances et compétences "Se repérer dans l'univers des nombres" et "Résoudre un problème en mettant en jeu une ou plusieurs opérations" du Domaine N°2 du socle de connaissances et de compétences professionnelles.</p> <p>LOT N°2 : Français Langue Etrangère / Français Langue d'Intégration à visée professionnelle multisectorielle</p> <p>Un groupe débutant à intermédiaire :</p> <p>Selon le niveau de départ des salariés et leur rythme d'apprentissage, les objectifs seront de développer les connaissances et compétences du Domaine N° 1 du socle de connaissances et de compétences professionnelles : "Communiquer en Français". Pour ce faire, il est demandé à l'Organisme de Formation que les supports utilisés (à l'écrit, à l'oral ou à la lecture) soient en lien avec avec le projet professionnel des stagiaires.</p> <p>Un groupe intermédiaire à avancé :</p> <p>Selon le niveau de départ des salariés et en adaptant les contenus à leurs projets professionnels ou de formations, les objectifs seront de développer les connaissances et compétences des Domaines N°1 et 2 du socle de connaissances et de compétences professionnelles "Communiquer en Français" et "Utiliser les règles de base de calculs et du raisonnement mathématique". Pour ce faire, il est demandé à l'Organisme de Formation que les supports utilisés (à l'écrit, à l'oral ou à la lecture) soient en lien avec avec le projet professionnel des stagiaires.</p> <p>Les SIAE souhaitent que le domaine n°2 "Utiliser les règles de base de calculs et du raisonnement mathématique" soient dilué tout au long de la formation et contextualisé avec des exercices pratiques de la vie courante.</p>
<b>Démarche pédagogique</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Au démarrage de l'action, un positionnement sera réalisé pour chaque salarié, permettant d'évaluer le niveau de départ et de fixer les objectifs individuels de formation. Une restitution de ce positionnement sera transmise aux accompagnateurs socioprofessionnels.</li><li>• Les salariés s'engagent à participer à la formation par sessions de 3 à 4 mois</li></ul>

renouvelables.

- La formation favorisera l'expression orale, les échanges au sein du groupe et avec le formateur, en proposant des solutions innovantes de formation.
- La formation s'appuiera sur des méthodes pédagogiques favorisant une synergie de groupe.
- Inscrire la formation en complémentarité de l'action globale des SIAE : une coordination importante sera mise en place entre le formateur et les accompagnateurs sociaux des SIAE afin de réaliser des retours réguliers sur l'assiduité, la motivation, les progrès réalisés, les compétences acquises, ...
- Nourrir les séquences pédagogiques par des supports écrits utilisés dans les SIAE ou dans la vie quotidienne des salariés.

### Calendrier et rythme

- Ouverture de groupes en entrée- sortie permanente de début avril de l'année n, à fin mars de l'année n+1, avec une interruption pour les congés d'été.
- Un calendrier avec des sessions de 3-4 mois sont définies en début de programmation, en accord avec les structures d'insertion et le référent de l'action.
- Pour chaque groupe : séances de 3 heures - deux fois par semaine, en après-midis, excepté le mercredi.
- Les groupes seront d'un effectif de 8 à 10 salariés pour l'alphabétisation - savoirs de base et de 10 à 12 salariés pour le Français Langue Etrangère.

### Lieu et matériel

Lieu de formation : en centre de formation, facilement accessible en transport en commun. L'un des trois groupes pourrait se dérouler à la Régie de l'III.  
Le lieu et le matériel nécessaires à la réalisation de l'action sont à la charge de l'organisme de formation.

### Suivi de l'action

L'organisme de formation s'engage à :

**1. participer aux réunions de lancement** des actions mutualisées le cas échéant. A l'issue de ces rencontres, il réalisera à l'attention des SIAE et des stagiaires une fiche synthétique de l'action présentant succinctement les objectifs et contenus de la formation, les informations concernant sa mise en œuvre (durée, calendrier, horaires, lieu) et les noms et coordonnées des référents (SIAE et OF).

**2. informer les salariés en parcours d'insertion sur l'action.** Il transmettra aux SIAE, en amont de la formation, une fiche de présentation comportant : objectifs pédagogiques, modalités de sélection (pré-requis, critères d'accès), les financeurs de l'action, le calendrier, les coordonnées des personnes référentes au sein de l'organisme et les ressources documentaires et modalités d'accès à ces ressources. Au démarrage de l'action, il remettra le règlement intérieur aux stagiaires, et prévoira l'élection de délégués des stagiaires pour toute action supérieure ou égale à 200h (dans un délai de 15 jours à un mois).

**3. gérer l'organisation et la restitution des réunions de bilans** intermédiaires et finaux. Les modalités (nombre, dates et déroulement des bilans) sont convenues avec les SIAE et le relais territorial en réunion de lancement.

**4. transmettre de manière hebdomadaire les émargements** des séances par mail aux différents employeurs. Pour les actions relevant des compétences clés, les émargements préciseront les noms des employeurs et mentionneront les salariés absents. Le relais territorial pourra demander à être également destinataire de ces envois.

**5. remettre des attestations de compétences détaillées / portefeuilles de compétences** aux stagiaires en fin de formation, ainsi qu'une copie aux accompagnateurs socioprofessionnels. Conformément à la loi du 24 novembre 2009, ce document mentionnera les objectifs, la nature, la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis et des épreuves de validation le cas échéant.

La réponse au cahier des charges devra comporter un modèle du document proposé.